



Pirae le 3 septembre 2021

Émetteur :
Thierry ARIIOTIMA
Président

Destinataires :
Ensemble des salariés
de la Fédération Tahitienne de Football

N°1/ 21.22/DG/FTF

NOTE DE SERVICE

Objet : Situation administrative de l'ensemble des salariés de la FTF en période de reconduction du confinement en Polynésie française.

Lors de l'allocution du Haut-commissaire de la République du jeudi 23 septembre 2021, il a décidé en accord avec le Président du Pays de reconduire à l'identique l'ensemble des mesures administratives actuelles pour une durée de 15 jours. Cette décision implique donc que le confinement général sera maintenu jusqu'au 20 septembre 2021.

Ainsi, dans le cadre d'une organisation administrative de l'ensemble des salariés de la Fédération Tahitienne de Football du **lundi 6 au vendredi 17 septembre 2021**, la direction générale, les directeurs et les responsables des départements ont décidé d'un commun accord :

- 1. La présence au bureau le matin et aux heures habituelles des salariés qui ont encore des dossiers en cours de production,**
- 2. La mise en congé annuel des salariés à partir de 12 heures.**

En outre, **les bureaux seront ouverts au public de 08H30 à 11H30**. Il est précisé que le protocole sanitaire annoncées par les hautes autorités publiques reste en vigueur.



L'assistante de la direction générale vous a remis en main propre votre justificatif de déplacement professionnel de votre domicile vers le centre technique signé.

En revanche, veuillez déposer votre demande de congé au secrétariat de la direction générale **au plus tard le lundi 6 septembre, avant midi.**

La Direction générale vous invite à rester vigilant quant à la circulation des variants du Covid-19.

Salutations sportives.

Le Président,



Thierry ARIOTIMA